



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 2 de 14

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Kérosène - non spécifié, kérosène (pétrole), hydrodésulfuré
 2-Ethylhexyl nitrate
 Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol
 3,3'-Méthylénbis[5-méthylloxazolidine]

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS05-GHS07-GHS08-GHS09

**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H332 Nocif par inhalation.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer vapeur.
 P280 Porter Protection yeux/visage.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment avec Eau et savon..
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**



188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 3 de 14

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
265-184-9	Kérosène - non spécifié, kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	50 - < 100 %
64742-81-0	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R38-51-53-65	
	Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H336 H304 H411	
01-2119462828-25		
248-363-6	2-Ethylhexyl nitrate	20 - < 25 %
27247-96-7	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R20/21/22-44-51-53-66	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H302 H312 H332 H411 EUH044 EUH066	
203-234-3	2-Ethylhexan-1-ol	15 - < 20 %
104-76-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R20-36/37/38	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H335	
907-745-9	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	5 - < 10 %
	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R41-50-53	
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H318 H400 H410	
01-2119538013-5		
266-235-8	3,3'-Methylenbis[5-methyloxazolidine]	1 - < 5 %
66204-44-2	C - Corrosif, Xn - Nocif R20/21/22-34-52	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H302 H332 H314	
265-198-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	1 - < 5 %
64742-94-5	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R51-53-65-66-67	
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H336 H304 H411 EUH066	
01-2119463588-24		
201-807-2	2-tert-butylphénol	0,1 - < 1 %
88-18-6	C - Corrosif, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R21/22-34-51-53	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H302 H312 H332 H314 H319 H411	
202-532-0	2,4-di-tert-butylphénol	0,1 - < 1 %
96-76-4	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R22-36/38-50-53	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H302 H315 H318 H400 H410	
202-049-5	naphtalène	0,1 - < 1 %
91-20-3	Carc. Cat. 3, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R40-22-50-53	
601-052-00-2	Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H351 H302 H400 H410	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce

**188 Protection du système diesel 1880150A**

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 4 de 14

soit. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylèneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigue,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13 Voir section 8.

**188 Protection du système diesel 1880150A**

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 5 de 14

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Lors de la



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 6 de 14

manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). période de latence: 480min

Epaisseur du matériau des gants: 0,45 mm

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	sur le solvant

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable	DIN 19268
----------------------	----------------	-----------

Modification d'état

Point de fusion:	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
--	--------

Point de sublimation:	Aucune information disponible.
-----------------------	--------------------------------

Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
--------------------------	--------------------------------

:	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

Point d'éclair:	> 60 °C	ISO 3679
-----------------	---------	----------

Inflammabilité

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Limite inférieure d'explosivité:	0,79 vol. %
----------------------------------	-------------

Limite supérieure d'explosivité:	12,7 vol. %
----------------------------------	-------------

Température d'inflammation:	> 200 °C
-----------------------------	----------

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
---------------------	--------------------------------

Densité (à 20 °C):	0,85 g/cm ³	DIN 51757
--------------------	------------------------	-----------

Densité apparente:	Aucune information disponible.
--------------------	--------------------------------

Hydrosolubilité:	insoluble
------------------	-----------



188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 7 de 14

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	Aucune information disponible.
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible. DIN 53019-1
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 7 mm ² /s DIN EN ISO 3104
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	Aucune information disponible. DIN EN ISO 2431
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Test de séparation de solvant:	Aucune information disponible.
Teneur en solvant:	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en solide: Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (par inhalation vapeur) 13,87 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 3,784 mg/l



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 8 de 14

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-81-0	Kérosène - non spécifié, kérosène (pétrole), hydrodésulfuré				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	5,28 mg/l	Rat	
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>9640	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>4820	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	11 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol				
	par voie orale	DL50	2047 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 3000	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	11 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol				
	par voie orale	DL50	2976 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
66204-44-2	3,3'-Methylenbis[5-methyloxazolidine]				
	par voie orale	DL50 mg/kg	301-2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	1001-2000	Lapin	
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,1-5 mg/l	Rat	
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 5 mg/l	Rat	
88-18-6	2-tert-butylphénol				
	par voie orale	DL50	440 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	7450 mg/kg	Lapin	
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,07 mg/l	Rat	
96-76-4	2,4-di-tert-butylphénol				
	par voie orale	DL50	1500 mg/kg	Rat	



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 9 de 14

	dermique	DL50	2200 mg/kg	Lapin	
91-20-3	naphtalène				
	par voie orale	DL50	490 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	16000	Rat	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Kérosène - non spécifié, kérosène (pétrole), hydrodésulfuré), (Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole))

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64742-81-0	Kérosène - non spécifié, kérosène (pétrole), hydrodésulfuré					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2-5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1 - <10 mg/l	72 h	Toxicité pour les algues	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	<10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	17,1 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	11,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	39 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	
66204-44-2	3,3'-Methylenbis[5-methyloxazolidine]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2-10 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	10-100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 mg/l	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	
88-18-6	2-tert-butylphénol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
96-76-4	2,4-di-tert-butylphénol					



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 11 de 14

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,4 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	9,85 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	
91-20-3	naphtalène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,213 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1,6 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
27247-96-7	2-Ethylhexyl nitrate	3,74 - 5,24
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	2,9
66204-44-2	3,3'-Methylenbis[5-methyloxazolidine]	-0,3
88-18-6	2-tert-butylphénol	3,31
91-20-3	naphtalène	3,35

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 12 de 14

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (3,3'-Méthylénbis[5-méthylloxazolidine])
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (3,3'-Méthylénbis[5-méthylloxazolidine])
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (3,3'-Méthylénbis[5-méthylloxazolidine], 2-Ethylhexyl nitrate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Marine polluant:	Yes
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

188 Protection du système diesel 1880150A

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 13 de 14

14.1. Numéro ONU:	UN 1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (3,3'-Methylenbis[5-methyloxazolidine])
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui
Matières dangereuses:	Kerosene (petroleum), hydrodesulfurized, Kerosene – unspecified

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,14.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

**188 Protection du système diesel 1880150A**

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: MP18800150A

Page 14 de 14

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 20 Nocif par inhalation.
- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 38 Irritant pour la peau.
- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 44 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)